Tarifs municipaux

Location de la salle des fêtes



La Mairie de Labastide Saint Sernin met la salle des fêtes à disposition des associations et des particuliers résidant sur la commune.

Compte tenu des travaux de rénovation de la salle des fêtes, la tarification et les conditions d'attribution ont été revues.

Conditions:

L'attribution de la Salle des fêtes sera accordée gratuitement à toutes les associations communales et intercommunales, subventionnées par la Commune et à tout administré résidant sur la Commune aux conditions tarifaires ci-dessous.

Elle sera soumise dans tous les cas à une convention d'utilisation.

Tarifs de location à compter du 1er janvier 2024 :

- **250** € pour un jour
- 400 €pour le week-end

Une caution de 500 €sera demandée.

Matériel à disposition :

• des tables et des chaises

 un office équipé d'un frigo et d'un congélateur, de deux fours de réchauffage, d'un évier et d'un lave-vaisselle, de plusieurs dessertes

Démarches pour louer la salle des fêtes :

Compléter le formulaire de demande de location de la salle des fêtes ci-joint et le transmettre au secrétariat de Mairie.

Un courrier de confirmation vous sera envoyé par la Mairie, vous demandant les pièces à apporter :

- Copie d'attestation de responsabilité civile (mentionnant la nature de la manifestation et le nombre de participants)
- Chèque de location et chèque de caution

Les clés sont à retirer à la date indiquée sur la fiche.

Renseignements:

Mairie de Labastide Saint Sernin - 17 rue Jean Pascal

Tél.: 05 61 84 95 05 accueil-mairie@labastidesaintsernin.fr

Concessions cimetière

Concession emplacement

Le tarif est de 270 €

Concession perpétuelle de 6 m² située dans le nouveau cimetière (il n'y a plus de place à l'ancien cimetière).

Concession Case au Columbarium (nouveau cimetière)

Le tarif est de 180 € pour une case.

Concession de la case pour 15 ans (renouvelable).